

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 SEPTEMBRE 2024

Délégués Titulaires présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Délégués Titulaires absents : RAMBAUD Olivier

Secrétaire d'assemblée : BERTRAND Elisabeth

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 25 juin 2024.

2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

➤ Les devis signés :

OBJET	TIERS	MONTANT	DATE
Remplacement Chauffe-eau Stade	PINEAU David	5 069,75 €	26/06/2024
Entretien WC Place des Tisserands	Mon'Aide Pro	61,10 €	01/07/2024
Coordination sécurité - Projet Halles	APAVE	2 160,00 €	01/07/2024
Contrat géotechnique - Projet Halles	GINGER CEBTP	6 000,00 €	01/07/2024
Entretien salles de la Cité et du Foyer + WC - 3ème Trim. 2024	Ln'Net	770,00 €	04/07/2024
Signalétique bibliothèque	Hélène Charron	278,30 €	22/07/2024
Entretien robot tonte	A&MS	248,92 €	29/07/2024
Conception paysagère Halle	Atelier 96	4 200,00 €	31/07/2024
Réparation lanterne Cité	Sydev	811,00 €	31/07/2024
Papier à en-tête	Art Média	144,00 €	31/07/2024
Taille haie de thuya terrain de tennis/terrain de foot	SARL R Services et Locations	780,00 €	31/07/2024
Aménagement cimetière	Vendée Service Emulsion	21 731,34 €	03/09/2024
Aménagement paysager	SARL R Services et Locations	22 466,41 €	03/09/2024

➤ Les droits de préemption urbain :

Néant

3- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet soit 21 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **CREE** l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, emploi permanent à temps non complet à raison de 21h hebdomadaires
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012

4- Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur le Maire a déposé une déclaration préalable référencée n° DP 085 134 24 H0004, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Mme Elisabeth BERTRAND, conseiller délégué à l'Urbanisme, à cet effet.

En outre, et dans la mesure où cette situation pourrait se reproduire, il est nécessaire d'adopter une délibération générale valant pour toutes les décisions d'urbanisme pour lesquelles Monsieur le Maire serait intéressé d'ici la fin de son mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth BERTRAND, conseiller délégué à l'Urbanisme, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles Monsieur le Maire serait intéressé.

5- Construction Halle : demande attribution FPLIC – Annule et remplace délibération D-2024-07

Monsieur le Maire rappelle que la Région propose différents programmes d'aides afin d'apporter un soutien aux projets des communes et intercommunalités. Le projet de construction de la Halle s'insère dans les projets susceptibles d'être soutenus par ce fonds.

Il est proposé de solliciter le FPLIC pour les travaux de construction de la Halle suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Construction Halle	274 982,15 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
Aléas et Imprévus	8 384,00 €	DETR	96 876,00 €
Honoraires de MOE	39 516,14 €	Département – PDLA Aménagement	16 758,46 €
		Département - Etudes	11 100,00 €
		Commune - Autofinancement	148 147,83 €
Total	322 882,29 €	Total	322 882,29 €

Monsieur le Maire précise que la Commune pourrait être amenée à solliciter tout autre financeur, notamment en cas de non-acceptation dans les temps du FPLIC ou bien de l'acceptation d'un montant inférieur à celui sollicité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** solliciter auprès de la Région, le FPLIC pour les travaux de construction de la Halle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de tout autre financeur (Etat, Département de la Vendée), autant que de besoin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

6- Divers

Agent technique

Monsieur le Maire expose les solutions envisageables : poursuivre la délégation avec la Communauté de Communes, reprendre un agent qui serait directement imputé au budget de la commune ou sous-traiter avec un prestataire extérieur. Pour cette dernière solution, des avantages et inconvénients ressortent des discussions (avantages : gestion du personnel, pas d'exclusivité... / inconvénients : tous les travaux d'urgence...). Il faudra bien définir la fiche de poste pour le recrutement. Éventuellement, Hugo pourra peut-être revenir en cette fin d'année comme l'année passée.

Micro-Folie

A la suite de la présentation de la structure de la Micro-Folie en conseil municipal du 25 juin dernier par Elisabeth Bertrand, il a été fixé la date du 26 octobre 2025 pour la découverte de cette dernière pour l'ensemble de l'équipe municipale.

- **Tourisme, Culture, Communication**

Circuit des Fontaines

Certaines bornes ne sont plus fonctionnelles. Monsieur le maire a rendez-vous le 9 septembre avec un prestataire pour la remise en état de l'ensemble des bornes du circuit.

Villes et Villages Étoilés

Mehdi Chaperon, chargé de projets transition écologique à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, nous informe que la commune de Mallièvre a participé en 2017 au concours « Villes et Villages Étoilés » et avait obtenu 2 étoiles. Le label étant valable 4 ans, si la commune souhaite renouveler ses étoiles, il convient de déposer son dossier avant le 31 décembre 2024. Le Sydev devra être relancé pour la demande qui avait été faite concernant le changement de l'éclairage chaud/froid.

Site internet

Une rencontre a eu lieu courant juillet avec E-Collectivité pour la refonte du site internet de la commune.

Circuit de Noël

Un tri va être fait dans les spots présents sur la commune (fonctionnement, consommation). Un budget d'environ 180 € est disponible si besoin. Un point va être refait avec les associations pour la soirée de la Veillée de Noël fixée le 14 décembre.

Elaboration Pavé d'automne

La réunion de préparation est fixée le mardi 17 septembre 2024 à 20h en salle du conseil. Ce pavé présentera seulement des informations communales.

- **Espaces verts, Bâtiments, Voiries**

Projet Halle

L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas validé le projet en tant que tel. La destination du terrain étant un jardin, le projet doit rester autant que possible paysager afin de réduire l'artificialisation des sols. Germain Lucas a présenté un dossier en insérant l'aménagement paysager au projet. Celui-ci a été validé par de l'ABF. Le cabinet R&C va retransmettre les éléments à jour pour la dépose du permis de construire.

Travaux d'aménagement parking de la Cité et rue de la Garenne

Dans le cadre des missions de réalisation d'AVP concernant l'aménagement du parking de la Cité ainsi que de la rue de la Garenne, Vendée Expansion a transmis ses estimatifs. Il faut compter environ 160 000 € par projet.

Travaux d'aménagement des parkings

Le grenailage du bitume est programmé semaine 39 ou 40. Philippe prend contact avec Pierrick (Vendée Expansion) pour les murets. La liste des points à revoir sera envoyé à Vendée Expansion en amont de la réunion de réception.

Travaux d'aménagement cimetière

Les travaux d'aménagement du cimetière vont débuter mi-septembre pour se terminer fin octobre.

Signalétique

Pour faciliter l'accès à la bibliothèque, il a été demandé à Mme Charron de faire des propositions de panneaux déclinés des modèles qu'elle a déjà produit sur la commune. Il est retenu de ne mettre qu'un seul panneau qui serait apposé sur la façade de la MAM avec une flèche directionnelle.

Terrain de foot

Les armatures des filets ainsi que les filets des buts sont à changer. Il faut remettre de la terre au niveau des têtes d'arrosage car des trous se forment, ce qui présente un risque de blessures. Une

demande de chiffrage va être faite pour l'acquisition de buts de football à 8 joueurs repliables. Le projet d'éclairage est abandonné.

Points divers voiries

La vitesse est toujours élevée rue de la Poterne, la circulation compliquée dans le Pavé dû au stationnement gênant. Enfin, il est soulevé que les véhicules à 2 roues type 50 font beaucoup de bruit. Pour donner suite à ces différentes remarques, Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est en cours pour la création d'un service de police intercommunale.

Aléop revoit l'organisation des arrêts de transport scolaire à la suite de l'interdiction de faire les manœuvres sur le parking Génovette.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H

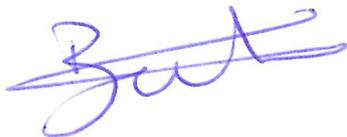
✍ 29 octobre

✍ 21 janvier 2025

✍ 10 décembre

Séance levée à 22H50

**Le Secrétaire de Séance,
Elisabeth BERTRAND**



**Le Maire,
Guillaume JEAN**

